

Document à conserver

Ville de Hem

D I C R I M

Document d'Information Communal

sur les

RISQUES MAJEURS

Adoptons

— les —

bons réflexes



VILLE
DE HEM

Édition 2023

Chères concitoyennes, chers concitoyens, la Sécurité des habitants de Hem est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale.

Nous avons mené une réflexion pour identifier les risques majeurs sur notre territoire et préconiser les dispositions les plus appropriées afin de minimiser les incidences pour les biens et les personnes.

« Prévenir pour mieux réagir »

En parallèle du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ayant pour objectif l'organisation communale des secours en cas d'événement, ce document a pour but de vous sensibiliser à ces risques et de vous proposer des attitudes adaptées à mettre en œuvre en cas de danger.

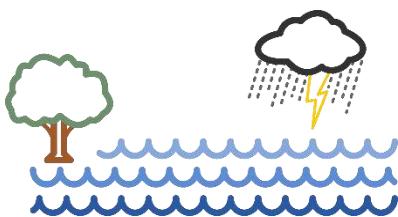
Je vous demande donc de le lire attentivement et de le conserver précieusement.

Afin que nous puissions continuer à vivre ensemble en toute sécurité, je vous souhaite une bonne lecture, en espérant ne jamais avoir à mettre en pratique ce document.

Le Maire

L'information des citoyens sur les risques majeurs (naturels et technologiques) est un droit inscrit dans le code de l'environnement aux articles L125-2, L125-5 et L563-3 et R125-9 à R125-27. Elle doit permettre au citoyen de connaître les dangers auxquels il est exposé, les moyens de protection et de secours mis en œuvre par les pouvoirs publics, ainsi que les bons réflexes à adopter pour réduire sa vulnérabilité. Pour ce faire, le maire doit développer une série d'actions d'informations préventives et de communication au niveau local qui passe notamment par la réalisation d'un DICRIM.

LES RISQUES MAJEURS :



ALÉAS

+

ENJEUX

=

RISQUES

↘ Qu'est-ce que c'est ?

Un risque majeur est un événement imprévu et brutal d'origine naturelle ou technologique qui entraîne des conséquences importantes pour les personnes, les biens et l'environnement.

↘ Sur la commune ?

RISQUES NATURELS

Inondation

page **08**

Mouvement de terrain

page **10**

Phénomènes météorologiques

page **12**

RISQUES TECHNOLOGIQUES

Transport de matière dangereuse TMD

page **14**

Risque industriel

page **16**

AUTRES RISQUES

Séisme / Risque nucléaire

page **18**

Pandémie grippale / Plan VIGIPIRATE

page **19**

Forte chaleur

page **20**

LES RISQUES MAJEURS :

→ Qui fait quoi ?



- **Les services de secours** interviennent pour protéger et sauver les populations en danger. Le Maire est le Directeur des Opérations de Secours (DOS).
- **La Préfecture.** Si l'évènement est très important ou si plusieurs communes sont concernées, c'est le Préfet qui devient directeur des opérations de secours. Il active le plan ORSEC.
- **Les équipes et les moyens municipaux** sont mobilisés pour alerter et accompagner la population (déviation, évacuation, hébergement d'urgence...), grâce au Plan Communal de Sauvegarde (PCS).
- **À l'école**, l'équipe éducative met en sécurité les enfants conformément à leur Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS).
- **La population** adopte les bons reflexes.

→ Cas généraux

- Préparez la mise à l'abri ou l'évacuation.
- Écoutez les médias (Radio France).
- N'allez pas chercher vos enfants.
- Évitez de téléphoner sauf en cas d'urgence médicale.

QUE DOIS-JE FAIRE OU NE PAS FAIRE ?



Préparez-vous :
Mise à l'abri ou
Évacuation



Écoutez les
médias
(Radio France)



N'allez pas
chercher vos
enfants



Évitez de
téléphoner

LES RISQUES MAJEURS :

→ Comment suis-je alerté/informé ?

Tout comme le Préfet du département, le Maire, au titre de son pouvoir de police, alerte et informe ses concitoyens d'une menace ou d'un événement majeur mettant en jeu leur sécurité.

• Les moyens d'alerte :

Sirène préfectorale située (place de la République à Lille).

Sept panneaux à message variable.

Ensemble mobile d'alerte.

Porte à porte : alerte effectuée par secteur.

Tocsin de l'église.

Appels téléphoniques.

Application mobile « **Ville de Hem** » (sur Google Play ou App Store)



• Les moyens d'information :

DDRM du Nord en 2011.

PLU – Plan Local d'Urbanisme (en 2019).

Radio : France Inter : **87.8** France Bleu : **107.1** France info : **105.5**

Télévision (France 3 Région / France Info TV)

www.ville-hem.fr et 03 20 66 58 00 et Réseaux Sociaux

www.nord.gouv.fr et 03 20 30 59 59

www.georisques.gouv.fr



*Ne vous fiez pas aux informations des réseaux sociaux.
Suivez uniquement les consignes des autorités compétentes.*

• Les numéros utiles :

Pompiers : **18** ou **112**

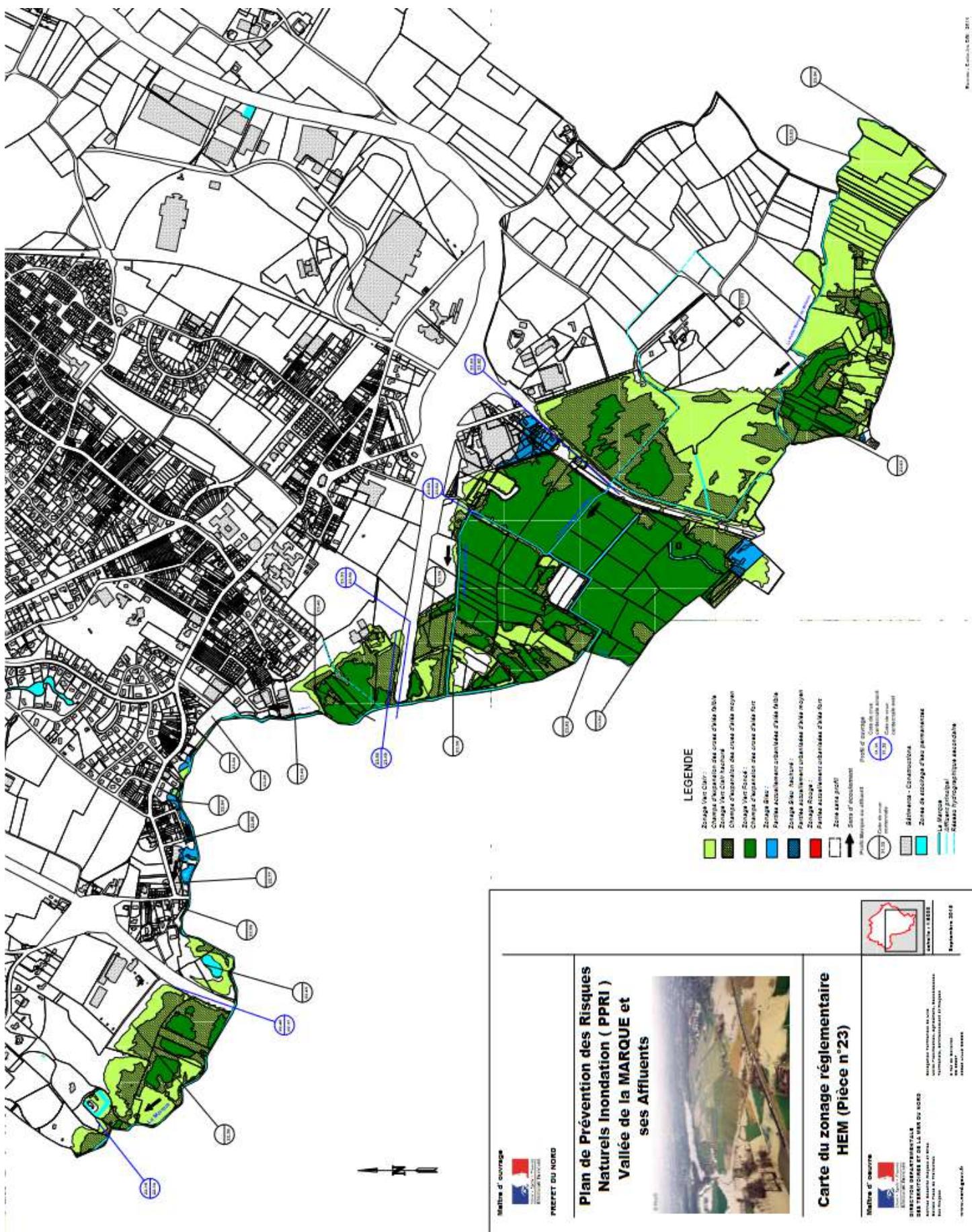
SAMU : **15** ou **112**

Police : **17** ou **112**

Appel d'urgence pour sourds et malentendants : **114**

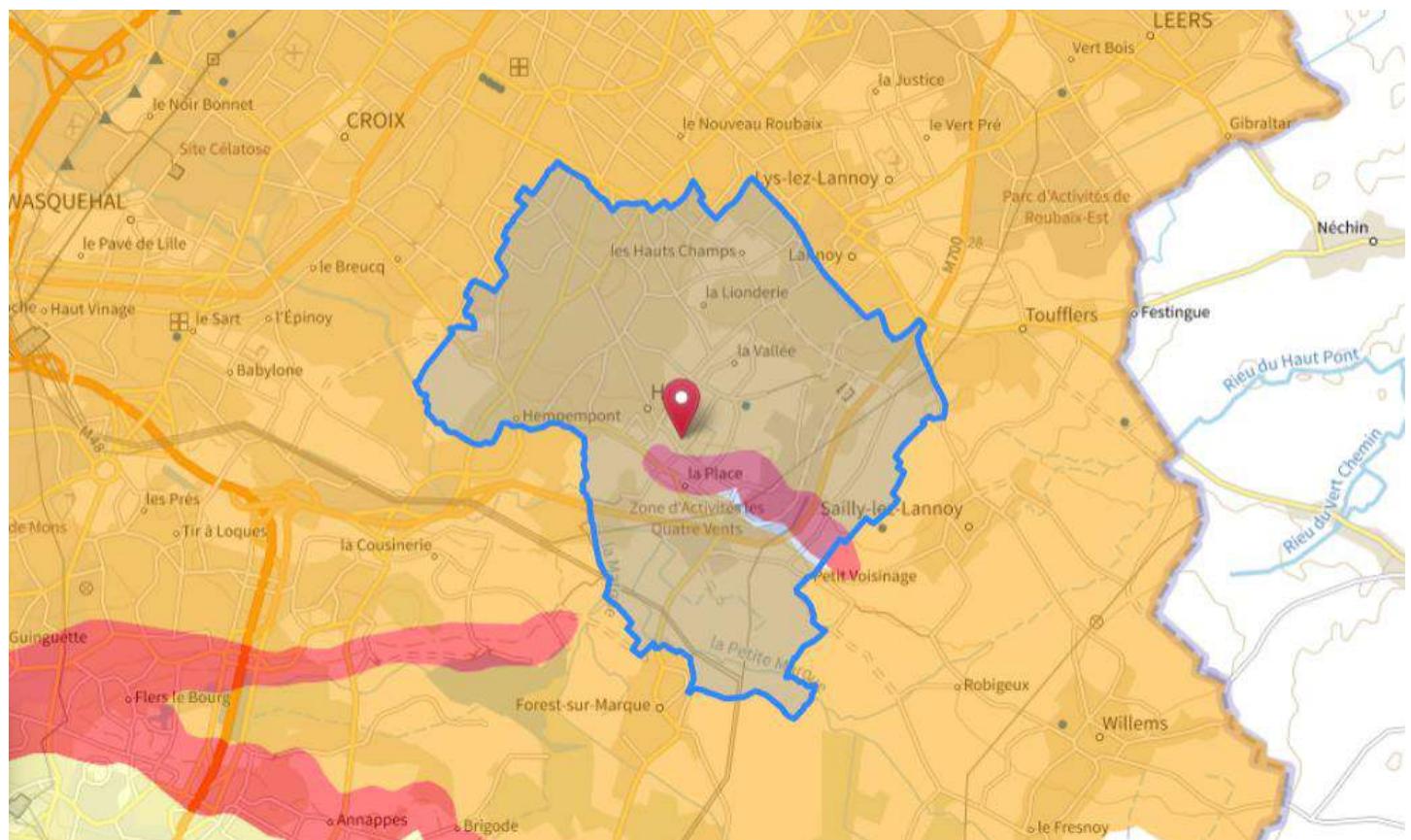
N° en cas de canicule : **0 800 06 66 66**

LES CARTES ALÉAS/ENJEUX :

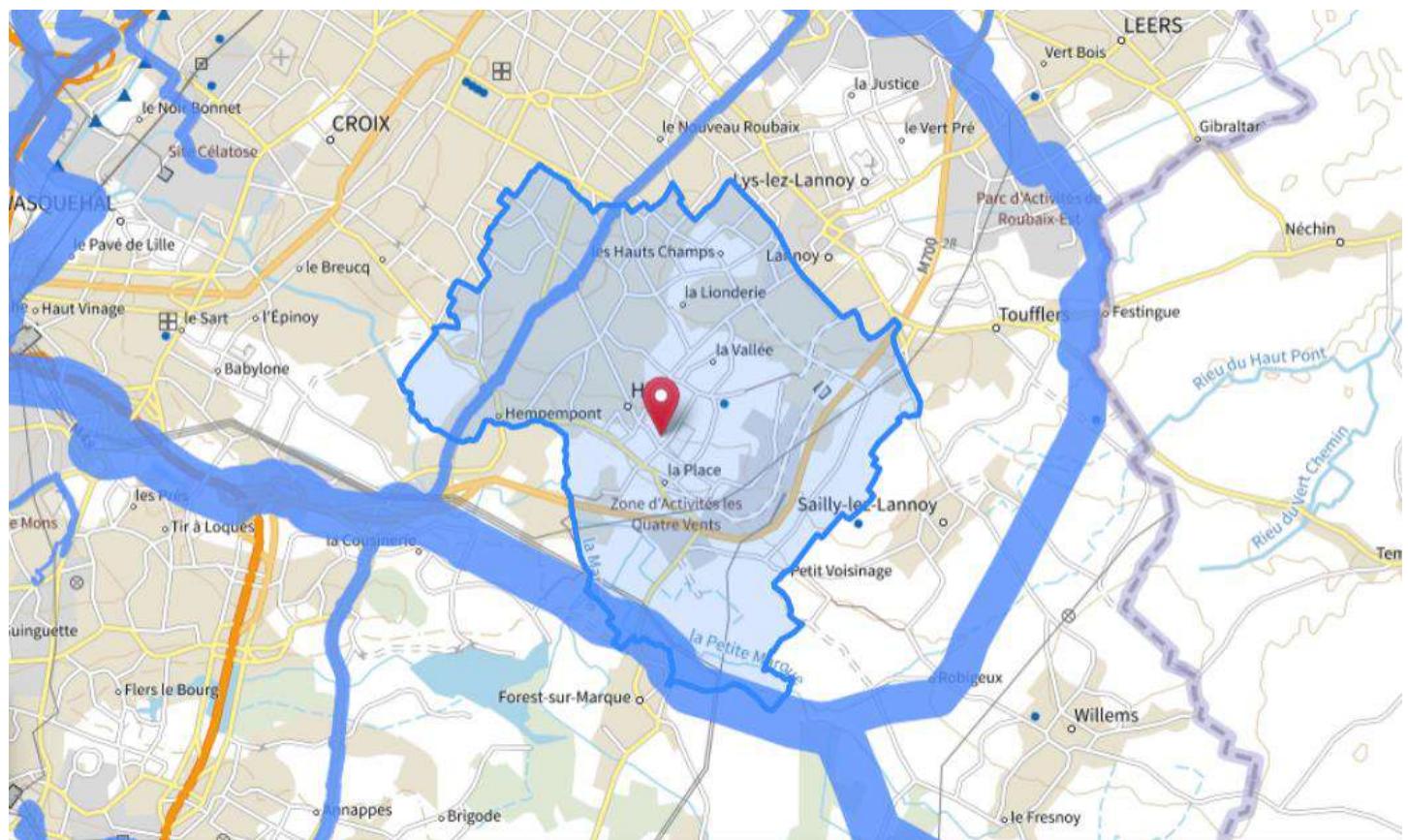


Carte du zonage réglementaire sur Hem – PPRNI de la Vallée de la Marque et ses Affluents (2015).

LES CARTES ALÉAS/ENJEUX :



Carte du retrait et du gonflement des argiles sur la commune – BRGM.



Localisation des canalisations de matières dangereuses sur Hem – BRGM.



INONDATION

L'inondation est une submersion temporaire, par l'eau, de terres qui ne sont pas submergées en temps normal, quelle qu'en soit l'origine.

↳ Ma commune face au risque

La commune de Hem est soumise au risque d'inondation par crues à débordement lente de la rivière de la Marque. Elle est inscrite dans le Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation (PPRNI) de la Vallée de la Marque et de ses Affluents, approuvé le 2 octobre 2015.

Ce plan indique que les zones potentiellement inondables se situent sur la frontière sud du territoire avec les communes de Villeneuve d'Ascq et Forest-sur-Marque. Les secteurs impactés sont Les Bas Prés et Hempempont.

Historiquement, la commune de Hem a connu plusieurs inondations sur son territoire dont cinq ont entraîné un arrêté de catastrophes naturelles les 21/06/83, 24/07/93, 06/06/98, 25/12/99 et 19/08/02.

Actions préventives et/ou correctives :

- Rédaction du Dossier Départemental sur les Risques Majeurs du département du Nord en 2011.
- Réalisation du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques de 2020.
- Élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Communal (en 2019).
- Élaboration d'un PPRNI de la Vallée de la Marque et de ses Affluents (en 2015).
- Mise en place d'une vigilance météorologique, diffusée par la Préfecture et les médias.
- Surveillance des crues, par le Service Central d'Hydrométéorologie et d'Appui à la Prévision des Inondations (SCHAPI).



Les deux stations en amont de la commune sont :

- Station Bouvines
- Station Ennevelin

LES BONS RÉFLEXES

Pour en savoir plus, consultez gouvernement.fr/risques

↓ Avant

- Informez-vous auprès de Météo France et consultez le site [Vigicrues](#).
- Préparez un équipement de première nécessité (médicaments, papiers d'identité, lampe de poche ...).
- Faites une réserve d'eau potable et de produits alimentaires.
- Obtuez les entrées d'eau : portes, fenêtres, aérations.
- Mettez à l'abri les meubles, objets, matières et produits.

↓ Pendant

- Coupez les réseaux de gaz, de chauffage et d'électricité.
- Réfugiez-vous en hauteur (étages, collines ...) et n'évacuez les lieux qu'en cas de grand danger ou de consignes des autorités publiques.
- N'utilisez pas les équipements électriques (ascenseurs, portes automatiques ...).
- Informez-vous et respectez les consignes des secours.
- Ne vous engagez pas à pied ou en voiture sur une route inondée : 30 cm d'eau suffisent pour soulever et emporter un véhicule.
- Nappelez les secours qu'en cas de réel danger, afin de ne pas saturer les réseaux.

↓ Après

- Aérez, désinfectez et faites sécher les pièces de votre habitat.
- Chauffez très doucement pendant plusieurs jours.
- Assurez-vous auprès des autorités locales que l'eau est potable.
- Ne rétablissez le courant électrique que si l'installation est sèche.

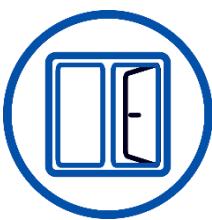
QUE DOIS-JE FAIRE OU NE PAS FAIRE ?



Réfugiez-vous en hauteur



Eau potable et produits alimentaires



Obtuez les entrées d'eau



N'utilisez pas les équipements électriques



Ne vous engagez pas à pied ou en voiture



MOUVEMENT DE TERRAIN

Un mouvement de terrain est un déplacement, plus ou moins brutal, du sol ou du sous-sol.

Selon la vitesse de déplacement, nous distinguons :

- Les mouvements lents : le glissement de terrain, les tassements et les affaissements et le retrait-gonflement des sols argileux.*
- Les mouvements rapides : les effondrements de cavités souterraines, les écroulements (ou éboulements) et les chutes de blocs, les coulées boueuses et les laves torrentielles.*

➔ Ma commune face au risque

La commune de Hem ne recense pas de mouvements de terrain sur son territoire hormis un seul ayant entraîné un arrêté de catastrophes naturelles le 25 décembre 1999.

Elle est cependant concernée par le retrait et le gonflement des argiles sur l'ensemble de son territoire. La commune est classée en aléa moyen sauf les secteurs de la Place au Chemin de Hem qui sont classées en aléa fort.

Actions préventives et/ou correctives :

- Rédaction du Dossier Départemental sur les Risques Majeurs du département du Nord en 2011.
- Élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Lille Métropole en 2017.
- Réalisation du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques de 2020.
- Élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme en 2019.
- Vigilance météorologique, diffusée par la Préfecture et les médias.
- Réalisation de travaux d'entretien à l'initiative de la commune.
- Information des acquéreurs ou des locataires.

LES BONS RÉFLEXES

Pour en savoir plus, consultez gouvernement.fr/risques

➔ Avant

- Avant la construction de votre maison, renseignez-vous sur la présence d'argile dans les sols.
- Pour les mouvements lents, détectez les signes précurseurs : fissures murales, poteaux penchés, terrains ondulés ou fissurés, écoulements anormaux d'eau, craquements dans un logement, portes et fenêtres qui ne s'ouvrent ou ne se ferment plus, etc.
- Signalez à la mairie les apparitions d'un fontis, de blocs en surplomb sur une falaise ou de blocs désolidarisés sur une paroi.

➔ Pendant

- Éloignez-vous au plus vite de la zone dangereuse.
- Éloignez-vous des bâtiments.
- Coupez les réseaux de gaz, de chauffage et d'électricité.
- Ne revenez pas sur vos pas.
- N'empruntez pas l'ascenseur.

**En extérieur, en cas d'urgence,
s'abriter derrière un « obstacle » (rocher, arbre).**

➔ Après

- Ne vous approchez pas d'un bâtiment endommagé.
- Évaluez les dégâts.
- Empêchez l'accès du public.
- Informez les autorités (18 ou 112 d'un portable).
- Apportez une première aide aux voisins et aux secours.

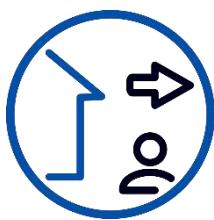
QUE DOIS-JE FAIRE OU NE PAS FAIRE ?



Signalez toutes
apparitions
d'anomalies



Éloignez-vous de
la zone
dangereuse



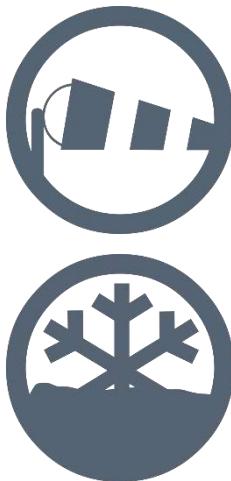
Éloignez-vous des
bâtiments



N'empruntez pas
l'ascenseur



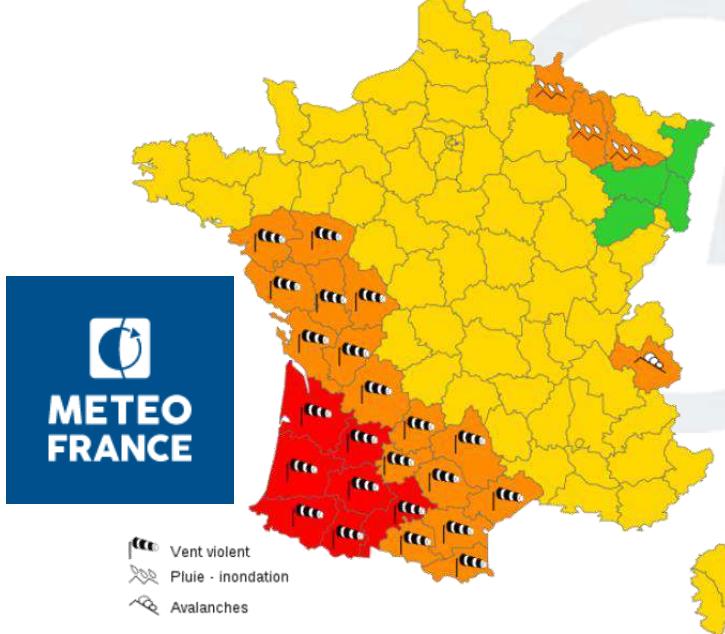
Ne vous
approchez pas
des dommages



PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES

Les *intempéries* sont des perturbations météorologiques. Elles se présentent sous plusieurs formes : les tempêtes générant des vents dépassant 89 km/h (soit 48 noeuds - degré 10 de l'échelle de Beaufort), les fortes précipitations, l'orages, les chutes de neige abondantes.

→ Ma commune face au risque



« Vigilance Météo » de Météo France décrit les dangers des conditions météorologiques des prochaines 24 heures et les comportements individuels à respecter. Il diffuse aux autorités et au grand public des cartes de vigilance qui sont complétées par des bulletins de suivi en cas de vigilance **orange** (niveau 3) ou **rouge** (niveau 4).

Les tempêtes survenues du 25 au 28/12/1999 et le 24/01/2009 ont montré que l'ensemble du territoire est exposé.

Gardons en mémoire les vents cycloniques de février 2022 qui ont arrachés le toit de plusieurs habitations.

Actions préventives et/ou correctives :

- Données accessibles sur <http://www.meteofrance.com/>.
- Alertes et bulletins météo accessibles au 0 899 71 02 59.
- Information préfectorale sur les communes touchées par l'événement.
- Salage des voiries communales et intercommunales.
- Déviation de la circulation (si nécessaire).
- Usage du matériel de déneigement (si nécessaire).

LES BONS RÉFLEXES

Pour en savoir plus, consultez gouvernement.fr/risques

↓ Avant

- Informez-vous auprès de Météo France et consultez le site Vigilance.meteofrance.
- Fixez ou rentrez à l'intérieur les objets susceptibles d'être emportés.
- Gagnez un abri en dur puis fermez les portes et les volets.
- N'obstruez pas les grilles de ventilation de votre logement.
- Éloignez-vous des bords de mer et des lacs.
- Arrêtez les chantiers et rassemblez le personnel.
- Préparez votre véhicule en conséquence (pneus hiver, révision ...).

↓ Pendant

- Informez-vous du niveau d'alerte, des messages météo et des consignes des autorités.
- Débranchez les appareils électriques et les antennes de télévision.
- Ne vous déplacez qu'en cas de grande nécessité (si vous êtes en voiture : roulez lentement).
- Ne garez pas les véhicules sur les voies de circulation pour faciliter le passage des véhicules de secours et engins de déneigement.

↓ Après

- Faites réparer ce qui peut l'être sommairement (toiture notamment).
- Ne montez pas sur le toit pour le dégager.
- Coupez les branches et les arbres qui menacent de s'abattre.
- Faites attention aux fils électriques et téléphoniques tombés.
- Apportez une première aide aux voisins et aux secours.
- Salez et déneigez le trottoir bordant votre domicile.

QUE DOIS-JE FAIRE OU NE PAS FAIRE ?



Rentrez ou fixez les objets sensibles



Gagnez un abri en dur



Fermez les portes et les volets



Ne vous déplacez qu'en cas de grande nécessité



Faites attention aux fils électriques

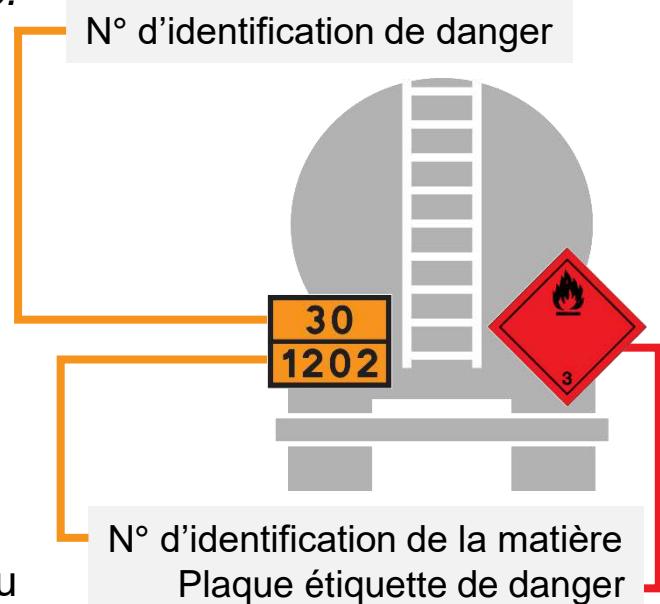


TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Une matière dangereuse, par ses propriétés physiques ou chimiques ou bien par la nature des réactions qu'elle est susceptible de mettre en œuvre, peut présenter un danger grave pour l'homme, les biens ou l'environnement. Elle peut être inflammable, toxique, explosive, radioactive, volatile ou encore corrosive.

Classes de danger

- 1 Matières et objets explosifs
- 2 Gaz
- 3 Liquides inflammables
- 4 Matières solides inflammables
- 5 Matières comburantes
- 6 Matières toxiques
- 7 Matières radioactives
- 8 Matières corrosives
- 9 Matières et objets dangereux divers
- X Danger de réaction au contact de l'eau



➔ Ma commune face au risque

La commune est exposée au risque d'accident de TMD par voie routière principalement dû aux routes métropolitaines mais aussi aux routes départementales D64 et D90. Cependant ce risque est difficilement localisable puisqu'un accident peut se produire sur toutes les routes.

Plusieurs canalisations de gaz naturel passent par le territoire de Hem :

- GRDF DN300 : le long de la M6D
- DN500-1976 – Baisieux-Villeneuve-d'Ascq (Ostrevent Vers Baroeul)

Actions préventives et/ou correctives :

- Création d'un Schéma de Cohérence Territoriale et Schéma de Secteur.
- Information des acquéreurs ou des locataires.
- Élaboration d'études de dangers par les gestionnaires des infrastructures de transport.
- Mise en place de réglementations internationales.
- Mise en place de prescriptions sur les matériels de transport (formation, documentation, équipement, contrôle et restriction).

LES BONS RÉFLEXES

Pour en savoir plus, consultez gouvernement.fr/risques

➔ Avant

- Sachez identifier un convoi de matières dangereuses : panneaux et pictogrammes apposés sur les unités de transport. (page précédente)
- Informez-vous des dispositifs d'alerte.

➔ Pendant

Si vous êtes témoin d'un accident de TMD :

- Protégez sans vous mettre en danger : pour éviter un « sur-accident ».
- Balisez les lieux du sinistre et faites éloigner les personnes.
- Donnez l'alerte (17, 18 ou 112) en précisant le lieu, le moyen de transport impliqué, le nombre de victimes et la nature du sinistre.

En cas de fuite de produit :

- N'entrez pas en contact avec le produit.
(en cas de contact involontaire : se laver et si possible se changer).
- En cas de nuage毒ique, fuyez selon un axe perpendiculaire au vent.
- Entrez dans le bâtiment le plus proche.
- Fermez toutes les ouvertures, les portes et les fenêtres (un local clos ralentit la pénétration éventuelle de gaz毒ique).
- Coupez la climatisation, le chauffage, le gaz et l'électricité.
- Suivez impérativement les consignes des autorités.
- Ne fumez pas et évitez toute flamme ou étincelle (risque d'explosion).

➔ Après

- À la fin de l'alerte, aérez toutes les pièces du bâtiment.
- Suivez les consignes des autorités concernant la consommation d'eau et/ou d'aliments issus des zones contaminées et de l'usage des sols.

QUE DOIS-JE FAIRE OU NE PAS FAIRE ?



Alertez précisément (n° matière...)



Fuyez l'accident et gagnez l'abri le plus proche



Restez confiné et suivez les consignes



N'entrez pas en contact avec le produit



Ne fumez pas et évitez flamme et étincelle



RISQUE INDUSTRIEL

Lorsqu'un accident frappe un établissement industriel (chimique ou pétrochimique), il est qualifié d'accident industriel. Ses conséquences pour le personnel, les populations avoisinantes, les animaux, les biens et/ou l'environnement sont variables selon les cas.

➔ Ma commune face au risque

Sur le territoire communal, il est dénombré plusieurs ICPE :

- DAMART (sous Autorisation) ;
- DECOSERVICE (TAPIS SAINT MACLOU) (sous Enregistrement) ;
- DISPEO (ex trois Suisses International) (sous Autorisation) ;
- REMY LENFANT TEINTURERIE (sous Autorisation) ;
- SCI HEM LOGISTICS INVESTMENT C/O AXA REI (sous Autorisation) ;
- VERMEULEN MATERIAUX (sous Autorisation).

De nombreux accidents industriels nationaux sont à identifier. Ils ont, pour la plupart, donné lieu à une nouvelle réglementation.

- Catastrophe de la raffinerie de Feyzin (près de Lyon) en 1966 ;
- Accident chimique de Seveso (Italie) en 1971 ;
- Explosion de l'usine AZF de Toulouse en 2001 ;
- Incendie de l'usine Lubrizol à Rouen en 2019.

Actions préventives et/ou correctives :

- Élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Lille Métropole en 2017.
- Réalisation du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques de 2020.
- Mise en place de réglementations nationales et européennes pour chaque établissement industriel dangereux (installations classées et installations SEVESO).
- Réalisation d'un Plan de Modernisation des Installations Industrielles.
- Réalisation d'un Plan d'Opération Interne, par les gestionnaires des établissements.
- Réalisation d'un Plan Particulier d'Intervention.

LES BONS RÉFLEXES

Pour en savoir plus, consultez gouvernement.fr/risques

➔ Avant

- Renseignez-vous sur la fréquence radio qui diffusera les messages.
- Informez-vous du signal d'alerte et des consignes de sécurité :

Signal national d'alerte

1 min 41s



5 sec

1 min 41s



5 sec

1 min 41s



son modulé

Lancement de l'alerte par les sirènes.

Signal national de fin d'alerte

30 sec

son continu

Fin de l'alerte par les sirènes.

➔ Pendant

- En cas de nuage毒ique, fuyez selon un axe perpendiculaire au vent.
- Rentrez dans le bâtiment le plus proche.
- Fermez toutes les ouvertures, les portes et les fenêtres (un local clos ralentit la pénétration éventuelle de gaz毒ique).
- Arrêtez la ventilation et bouchez les entrées d'air.
- Coupez la climatisation, le chauffage, le gaz et l'électricité.
- Suivez impérativement les consignes des autorités.
- Ne fumez pas. Évitez flamme ou étincelle suivant le risque d'explosion.

➔ Après

- À la fin de l'alerte, aérez toutes les pièces du bâtiment.
- Suivez les consignes des autorités concernant la consommation d'eau, d'aliments issus des zones contaminées et de l'usage des sols.

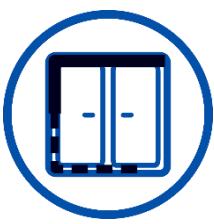
QUE DOIS-JE FAIRE OU NE PAS FAIRE ?



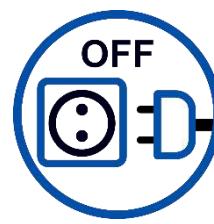
Fuyez dos
au vent



Gagnez l'abri le
plus proche



Fermez les portes
et les fenêtres



Coupez le gaz et
l'électricité



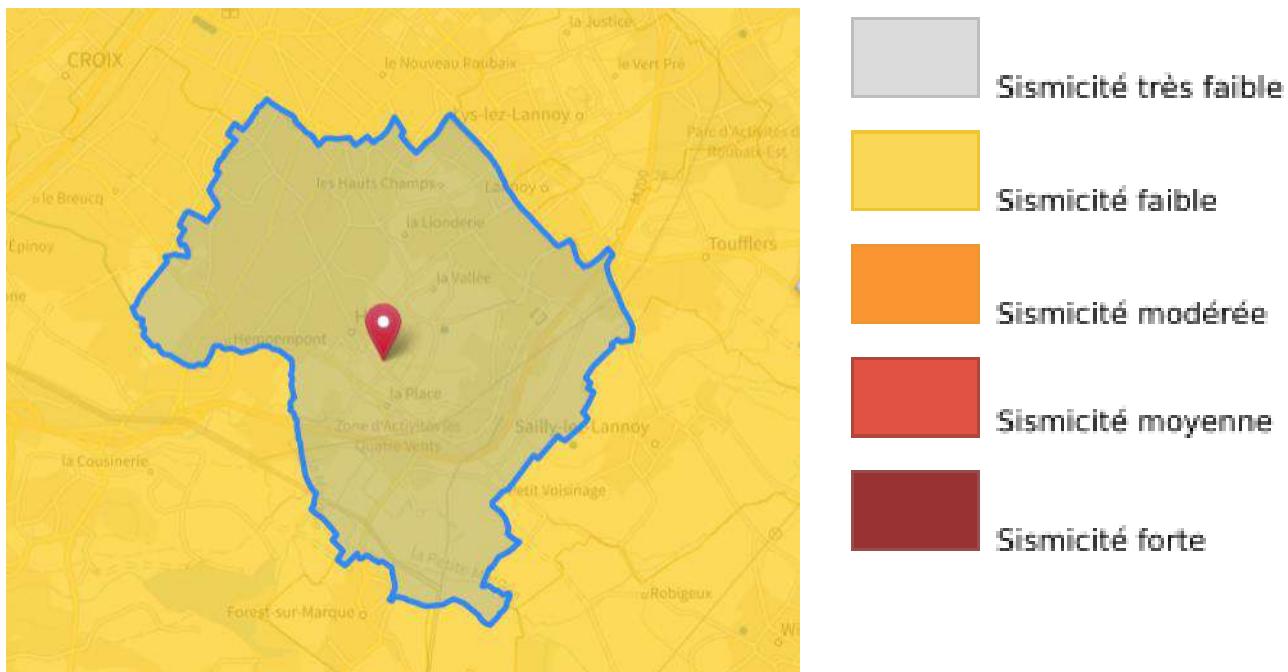
Ne fumez pas.
Évitez flamme et
étincelle



SÉISME

Un séisme (ou tremblement de terre) correspond à une fracturation le long d'une faille généralement préexistante. Cette rupture s'accompagne de la libération soudaine d'une grande quantité d'énergie et se traduit en surface par des vibrations plus ou moins importantes du sol.

L'ensemble du territoire communal et les communes voisines sont en **zone 2** (sismicité faible).



RISQUE NUCLÉAIRE

Un accident nucléaire est un événement pouvant conduire à un rejet d'éléments radioactifs anormal dans l'environnement.

La commune de Hem n'est pas concernée par le risque nucléaire car elle se situe à plus de 20 km des centrales nucléaires alentours.

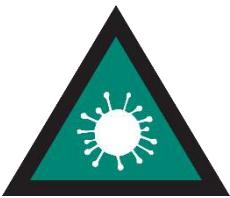
Localisation : GRAVELINES (à 83 km du centroïde de Hem)

Type d'installation : Centrales nucléaires

Exploitant : EDF

Puissance : 900MW

Réacteurs : 2 en activité ; 4 à l'arrêt (aux 1^{er} septembre 2022).



PANDÉMIE GRIPPALE

Ce risque sanitaire est une épidémie caractérisée par la diffusion rapide et géographiquement très étendue d'un nouveau sous-type de virus.

L'apparition d'une pandémie grippale peut résulter d'une recombinaison génétique entre des virus grippaux animaux et humains ou de mutations progressives d'un virus animal, permettant une adaptation à l'humain.

Pour limiter le risque d'être contaminé par ce virus, il est nécessaire d'adopter **les cinq gestes barrières** :

- Se laver les mains très régulièrement.
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir.
- Saluer sans se serrer la main, arrêter les embrassades.
- Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter dans une poubelle.
- Éviter les rassemblements, limiter les déplacements et les contacts.

Le port d'un masque spécifique peut être nécessaire, en complément.

Le Plan national de prévention et de lutte "Pandémie grippale" a été actualisé en 2011.

↳ Pour en savoir plus, consultez gouvernement.fr/risques/pandemie-grippale



PLAN VIGIPIRATE

Relevant du Premier ministre, ce plan est un outil du dispositif français de lutte contre le terrorisme dans la mesure où il associe tous les acteurs nationaux – l'Etat, les collectivités territoriales, les opérateurs publics et privés et les citoyens – à une démarche de vigilance, de prévention et de protection.

Il a pour objectifs :

- Rester vigilant et signaler tout comportement ou objet suspect aux forces de l'ordre.
- Aider le travail des services de l'ordre en facilitant les contrôles lors d'entrées sur certains sites.
- Suivre les consignes des services de l'ordre et de secours en cas d'évènement ou d'opération.

↳ Pour en savoir plus, consultez gouvernement.fr/vigipirate

Pendant les fortes chaleurs

Protégez-vous



RESTEZ AU FRAIS
chez soi ou dans un lieu rafraîchi



BUVEZ DE L'EAU
sans attendre d'avoir soif



Mouillez-vous
le corps



Fermez les volets
et fenêtres



Privilégiez
les activités douces



Mangez frais
et équilibré



Évitez
l'alcool



Prenez des nouvelles
des plus fragiles

**EN CAS DE MALAISE,
APPELEZ LE 15**

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66* (appel gratuit)
meteo.fr • #canicule

*Concile info-service au 0800 06 66 66, appel et service gratuits.
Ouvert uniquement pendant les périodes de fortes chaleurs.

LE KIT D'URGENCE EN SITUATION DE CRISE



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

Objets et articles de première nécessité pour faire face à une situation d'urgence.

Regroupez-les et placez-les dans un endroit facile d'accès.



EAU

Six litres par personne en petites bouteilles



Outils de base

Couteau de poche multifonction, ouvre-boîte...



NOURRITURE DE SECOURS

consommant peu d'eau : barres énergétiques, fruits secs, conserves, petits pots pour bébé, etc.



LAMPE DE POCHE

avec deux jeux de piles de rechange ou bien une lampe sans pile à manivelle (dynamo)



BOUGIES

avec allumettes ou briquet



RADIO

avec piles ou batteries, ou bien une radio sans pile à manivelle



UN DOUBLE DES CLÉS DE MAISON

pour éviter d'avoir à les chercher et risquer de laisser sa porte ouverte ou de se retrouver bloqué dehors ensuite



UN DOUBLE DES CLÉS DE VOITURE

pour éviter de les chercher, ou de les oublier et perdre du temps en cas d'évacuation par la route



TROUSSE MÉDICALE

de premiers soins : bandelettes, alcool, sparadraps, paracétamol, antidiarrhéique, produits hydro-alcooliques pour les mains, etc. ainsi que vos médicaments de traitement en cours



VOS PAPIERS D'IDENTITÉ

ainsi qu'une photocopie de vos papiers d'identité



UN TÉLÉPHONE PORTABLE

avec batterie chargée



ARGENT LIQUIDE OU CARTE DE CRÉDIT

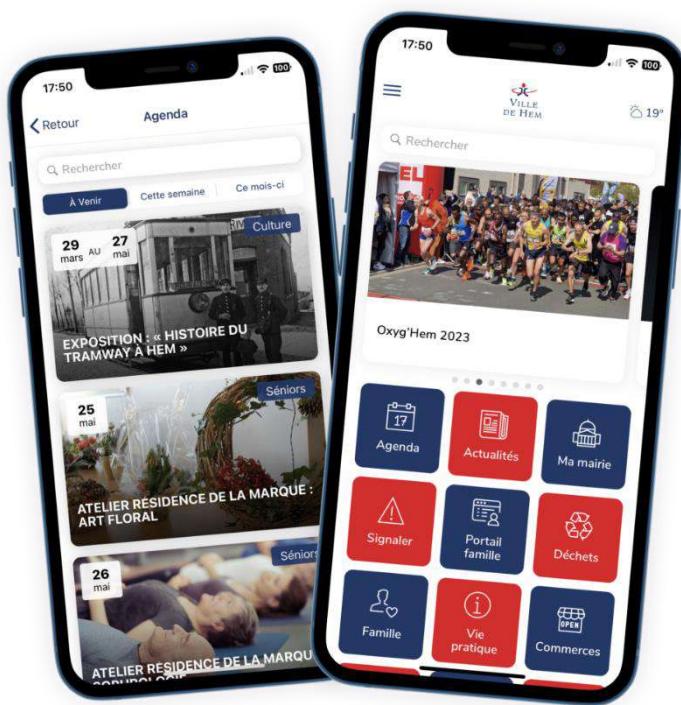
PENSEZ ÉGALEMENT À :

- Des vêtements et chaussures de rechange.
- Du papier hygiénique et un essentiel d'hygiène personnelle.
- Un sac de couchage.
- Des jeux divers : cartes, dés, dominos, etc. Si la situation devait durer, cela permettrait de passer le temps.
- Un sac plastique pour protéger les objets de valeur et les papiers importants.



*Pour en savoir plus, consultez
gouvernement.fr/risques/preparer-son-kit-d-urgence*

Application Ville de Hem



Pratique et accessible :

- Vous souhaitez vous renseigner sur les risques majeurs ?
- Connaitre les bons réflexes à adopter ?
- Signaler un problème dans la ville ?
- Être alerté qu'un événement se produit sur le territoire ?

Comment obtenir l'application ?

- Recherchez « Ville de Hem » Sur Google Play de votre Android ou sur l'App Store de votre Iphone.
- Téléchargez l'application sur votre téléphone !
- Ou **scannez le QR code ci-dessous**



RAPPEL DES BONS REFLEXES (1/2)



QUE DOIS-JE FAIRE OU NE PAS FAIRE ?

→ Cas généraux



Préparez-vous :
Mise à l'abri ou
Évacuation



Écoutez les
médias
(Radio France)



N'allez pas
chercher vos
enfants



Évitez de
téléphoner

→ Inondation



Réfugiez-vous
en hauteur



Eau potable et
produits
alimentaires



Obtuez les
entrées d'eau



N'utilisez pas les
équipements
électriques



Ne vous engagez
pas à pied
ou en voiture

→ Mouvement de terrain



Signalez toutes
apparitions
d'anomalies



Éloignez-vous de
la zone
dangereuse



Éloignez-vous des
bâtiments



N'empruntez pas
l'ascenseur



Ne vous
approchez pas
des dommages

→ Phénomènes météorologiques



Rentrez ou
fixez les objets
sensibles



Gagnez
un abri en dur



Fermez les portes
et les volets



Ne vous déplacez
qu'en cas de
grande nécessité



Faites attention
aux fils
électriques

RAPPEL DES BONS REFLEXES (2/2)

QUE DOIS-JE FAIRE OU NE PAS FAIRE ?



→ Cas généraux



Préparez-vous :
Mise à l'abri ou
Évacuation



Écoutez les
médias
(Radio France)



N'allez pas
chercher vos
enfants



Évitez de
téléphoner

→ Transport de matière dangereuse TMD



Alertez
précisément
(n° matière...)



Fuyez l'accident et
gagnez l'abri le
plus proche



Restez confiné et
suivez les consignes



N'entrez pas en
contact avec le
produit



Ne fumez pas.
Évitez flamme et
étincelle

→ Risque industriel



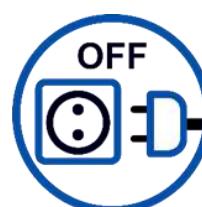
Fuyez dos
au vent



Gagnez l'abri le
plus proche



Fermez les portes
et les fenêtres



Coupez le gaz et
l'électricité



Ne fumez pas.
Évitez flamme et
étincelle